

## Voici comment nous devons nous comporter dès le 26.06.2021



Les entraînements pour les activités à l'intérieur, récolter les données de contact.



Les personnes avec des symptômes de maladie ne sont pas autorisées à l'entraînement et aux compétitions.



Les personnes âgées de 12 ans ou plus doivent porter un masque lors de tout événement de unihockey. Les joueurs et joueuses, arbitres et entraîneurs sont exemptés de l'obligation de porter un masque durant les entraînements et les matchs sur le terrain et sur le banc des joueurs.



Les règles d'hygiène et de distance doivent être respectées à tout moment, aussi dans le vestiaire et à côté du terrain.



Un/e « responsable du plan coronavirus » doit être nommé pour les entraînements et les compétitions.



Un concept de protection doit être établi lorsque plus de 6 personnes (y.c. l'entraîneur) participent.



Compétitions : Pas de changement de côté à la pause, pas de poignée de main (salutation par levée de canne).

Compétition à l'intérieur avec public (sans certificats Covid-19) :



- La capacité de la salle peut être utilisée à deux tiers.
- 1000 personnes sont autorisées si le public est assis, 250 si le public est debout.
- Les athlètes, entraîneurs, arbitres et fonctionnaires font partie du nombre maximal de personnes autorisées
- Les athlètes et le public doivent être séparés.
- La consommation dans la zone de restauration est autorisée, puisque les données de contact sont recueillies, aussi aux places assises, mais pas debout.



Aucune restriction ne s'applique aux événements auxquelles l'accès est limité aux personnes avec un certificat Covid.



Les réglementations cantonales ou communales plus strictes priment dans tous les cas.